

# MONDREVILLE

\* \* \* \* \*

## BULLETIN MUNICIPAL



*Année 2010  
N° 20  
Décembre*

- la Mairie côté cour -

☎ Mairie : 01 64 29 32 17 ☎ : 01 64 29 38 54 E-mail : [MAIRIE-DE-MONDREVILLE@wanadoo.fr](mailto:MAIRIE-DE-MONDREVILLE@wanadoo.fr)  
Site internet : <http://mairiedemondreville.fr>

En cas d'urgence, appelez :		Horaires de permanence :	
1. M. CHAUSSY P. Maire	01 64 29 42 47	Le samedi de	9 h 30 à 11 h 30 le 2 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> samedi du mois
2. M. HUREAU J-C Adjoint	01 64 29 35 33	Le jeudi de	11 h 00 à 12 h 00
3. Mme FROT N. Adjointe	01 64 29 35 16	Le mardi de	18 h 30 à 19 h 30

Monsieur Didier JULIA, député de Seine et Marne tiendra sa permanence :  
✚ le mardi 11 janvier à 17 heures à la Mairie de Mondreville

### Le mot du Maire

Y aurait-il encore des saisons ?

Quoique très précoces, les intempéries neige et verglas de ces dernières semaines semblent nous le rappeler et avec elles, les mauvaises conditions de circulation. L'hiver est là !

Prudence et équipements spéciaux sont les réponses les plus adaptées au vu de l'état de nos routes, qui à notre grand regret sont traitées très tardivement !

Que cela ne vous empêche pas de passer de bonnes fêtes en famille dans la joie et la bonne humeur.

En attendant de vous présenter tous nos projets futurs de vive voix le vendredi 14 janvier, je vous adresse tous mes vœux de réussite et de santé pour 2011.

Patrick CHAUSSY

# Travaux

## SPANC :

Le planning concernant les travaux d'assainissement se poursuit normalement, cependant avec les intempéries ces travaux sont ponctuellement arrêtés.

Actuellement, l'entreprise Redon et le bureau d'étude prennent contact avec une trentaine de propriétaires pour l'établissement des devis.



## Affaires scolaires



*Le dortoir, école maternelle*

## Service d'accueil :

En raison de l'exiguïté des locaux dans le logement de l'école, le service d'accueil est installé au 4, route de Sceaux. Le numéro de téléphone est le :

**01 64 78 79 58**

Le règlement de ce service est disponible au siège du Syndicat (Mairie de Chenou) où les inscriptions peuvent être prises.

# Intercommunalité

## **Le conseil communautaire**

Dans notre dernier bulletin, nous avons évoqué les commissions mises en place au sein de la Communauté et chargées de conduire les projets en matière de développement économique, de petite enfance et de jeunesse, de transport à la demande et de communication.

Le **conseil communautaire** intervient pour valider et lancer ces projets : il s'agit de l'instance de décision, à laquelle revient toujours le dernier mot concernant les affaires de la Communauté.

## **C'est quoi le conseil communautaire ? Un conseil municipal à l'échelle de la communauté ?**

Pas tout à fait !

### **Premièrement, il n'est pas constitué de la même façon.**

Le conseil municipal est élu au **suffrage universel**, par l'ensemble des électeurs de la Commune. Ses membres sont les **conseillers municipaux**.

Les **délégués** qui forment le conseil communautaire sont quant à eux **choisis par les conseils municipaux** de chaque Commune membre. Chaque conseil municipal a ainsi désigné deux ou trois délégués communautaires titulaires, et autant de délégués suppléants. Ces délégués représentent leurs Communes au sein de la Communauté, et ils sont chargés de relayer auprès de leur Conseil municipal les décisions et informations prises par le Conseil communautaire.

### **Ensuite, le conseil communautaire n'a pas exactement les mêmes pouvoirs et les mêmes fonctions que le conseil municipal.**

Il élit son Président et ses Vice-présidents, tout comme le conseil municipal élit son Maire et ses Maires-adjoints. Il vote lui aussi un budget, fixe les taux des taxes communautaires et délibère sur les affaires courantes et les projets de la Communauté.

Mais les conseils municipaux gardent la main sur les décisions les plus importantes concernant la communauté. Ainsi, ce sont les conseils municipaux qui ont délibéré pour la création de la communauté, et ce sont également eux qui modifieront les statuts de la communauté, choisiront de lui transmettre de nouvelles compétences ou encore, définiront l'intérêt communautaire.

L'intérêt communautaire est, pour une compétence donnée, la ligne de partage entre ce qui est transféré à la communauté et ce qui demeure de la responsabilité communale. Par exemple, dans le cadre de la compétence « développement économique », la définition de l'intérêt communautaire nécessite de dire quelles sont les zones d'activité économiques transférées à la communauté et quelles sont celles qui restent communales.

On voit bien par là que la Communauté de Communes est une émanation des Communes, créée par et pour elles. Les Communes rassemblées dans la Communauté conservent le contrôle de ce qui est important : elles décident du « quoi faire » et le Conseil communautaire décide du « comment faire ».

## Projets

- ❖ Un deuxième contrat rural est à l'étude (nous rappelons que le premier contrat rural concernait la salle polyvalente et la mairie).

Ce contrat rural doit comprendre trois actions :

1. la construction d'un bâtiment pour la restauration scolaire
2. l'aménagement dans celui-ci d'un local pour l'accueil périscolaire
3. la mise aux normes de la mairie pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et le stockage des archives.

Le montant subventionnable de ce contrat est plafonné à 300 000 euros ; il est subventionné à 80 % par le Conseil Général et le Conseil Régional.

La première démarche est le choix d'un assistant maître d'ouvrage, les consultations sont en cours.

- ❖ Dans le cadre du réseau incendie, un terrain est en cours d'acquisition par la commune pour l'installation d'une réserve d'eau à Pilvernier.



## Mairie :

### Permanence :

La mairie sera fermée du mercredi 22 décembre au lundi 27 décembre 2010.

Pour permettre les *dernières inscriptions sur les listes électorales*, la mairie sera *exceptionnellement ouverte le :*

🇫🇷 le vendredi 31 décembre 2010 de 10 h 00 à 12 h 00.

## CCAS :



Renouvellement du bureau du Centre Communal d'Action Sociale :

- 🇫🇷 Mme MAUVAIS Aimée
- 🇫🇷 Mme CHAUSSY Marie-France
- 🇫🇷 Mme MOREAU Claudie
- 🇫🇷 Mme CAPRION Nicole

Le repas de la commune offert aux personnes de plus 65 ans a eu lieu le 20 novembre. Il s'est déroulé dans une très bonne ambiance.

## Désenclavement des routes en période hivernale :

Le réseau routier est ainsi classé en trois niveaux de service correspondant à des priorités d'intervention établies au vu du trafic, de la sécurité et de l'importance socio-économique des routes (carte téléchargeable sur le site du Conseil Général ci-jointe)

- Niveau 1 : 805 km. Sur ce réseau prioritaire, qui enregistre le plus fort trafic, les équipes du Département sont mobilisables 7 jours sur 7 et 24h/24. Il faut compter en moyenne 3 heures entre la prise de décision de saler ou de déneiger et la fin du traitement (sous réserve de l'état du trafic routier).

- Niveau 2 : 830 km. Ces routes, moins importantes en terme de trafic mais revêtant un rôle économique, sont traitées immédiatement après le réseau prioritaire (N1) par les mêmes équipes.

- Niveau 3 : 2 700 km. Ce réseau secondaire est traité uniquement lors de situations exceptionnelles (absence de fonte de neige, verglas persistant) et dès lors que les conditions de circulation sont redevenues acceptables sur le réseau principal (N1 et N2).

Pour vous permettre de circuler en toute sécurité sur le réseau routier seine-et-marnais, le Conseil général met cet hiver à votre disposition deux outils d'information. N'hésitez pas à les consulter avant de prendre la route.

**Le serveur téléphonique d'information : 0 800 077 001** (appel gratuit depuis un poste fixe)

**La carte météo des routes :** mise à jour en temps réel, elle vous alerte sur tout risque d'intempéries, de verglas ou de vents forts dans les prochaines 48 heures. Elle est accessible sur le site, via le bloc "Clics en +".

<http://www.seine-et-marne.fr/circulation-hivernale>

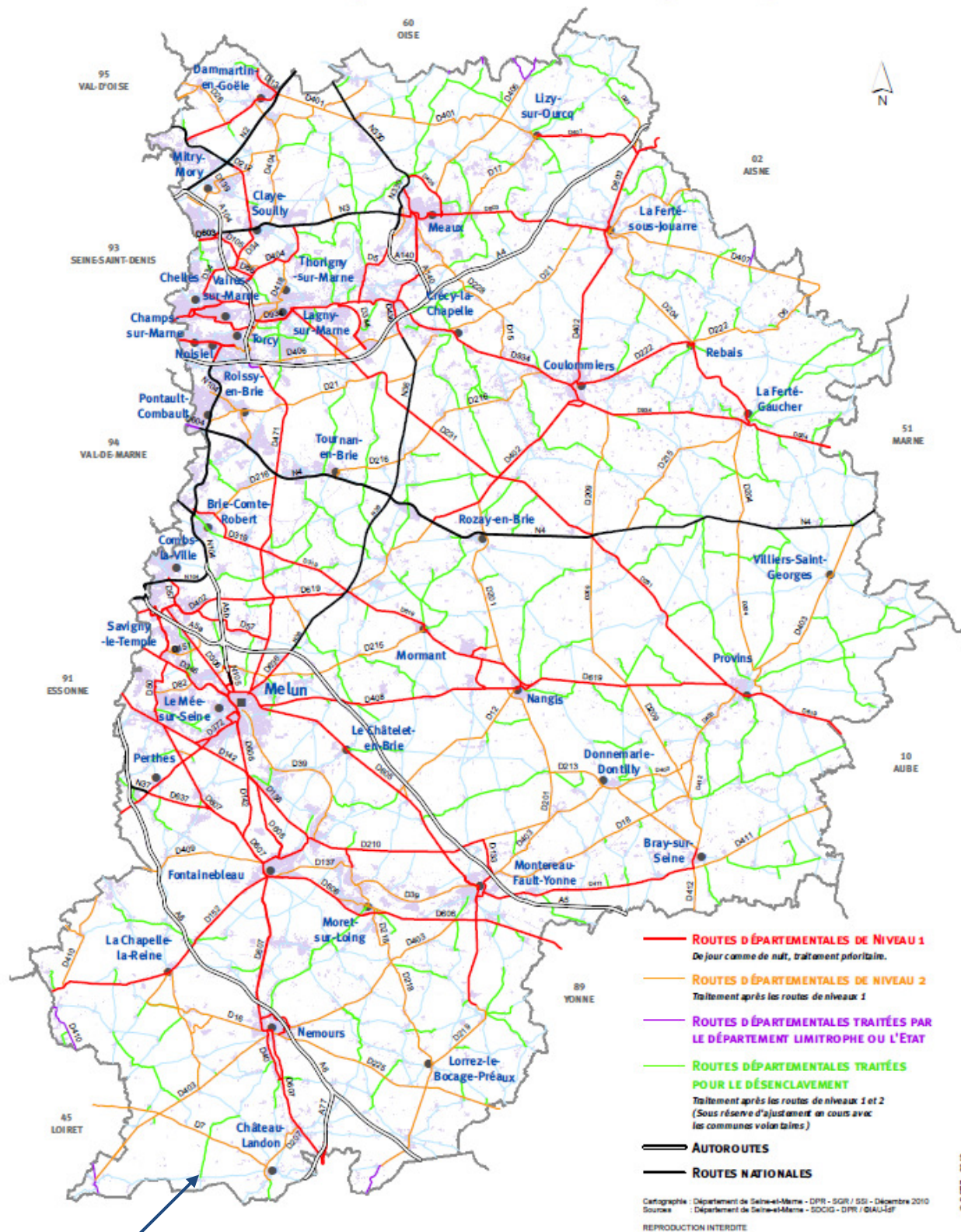




# VIABILITE HIVERNALE

## HIVER 2010 - 2011

*Le Conseil général de Seine-et-Marne et les gestionnaires de voirie nationale et autoroutière se mobilisent pour surveiller le réseau routier, traiter les chaussées et vous garantir les meilleures conditions possibles de circulation en cas de neige ou de verglas.*



Mondreville



### **Chenilles processionnaires :**

Un développement important de chenilles processionnaires du pin est constaté dans les arbres de la commune. Une forte prolifération provoque un dépérissement des arbres à moyen terme. En outre, ces chenilles possèdent des poils urticants pouvant provoquer chez l'homme des démangeaisons, œdèmes, troubles oculaires ou d'autres symptômes plus ou moins graves. Il convient d'éliminer le plus rapidement possible les branches infectées. On repère les chenilles puisqu'elles nichent dans des cocons blancs en hiver (voir photo ci-contre). Il faut se protéger le plus possible (gants, masque, bonnet, lunettes et vêtements couvrants) avant de couper une branche occupée car les poils urticants s'envolent et peuvent s'inhaler. Une fois à terre, les cocons seront placés dans un récipient sur lesquels on versera de l'eau de Javel pure (elle dissout les fibres du cocon). Les chenilles sont alors accessibles et peuvent être tuées d'un coup de bêche ou incinérées. On peut aussi brûler les cocons mais la combustion est très lente et les chenilles ne meurent pas toujours. Enfin, si les cocons sont placés au sommet de l'arbre, il est préférable de faire appel à des professionnels de l'élagage qui se chargeront de les éliminer en toute sécurité.



### **Modélisation du réseau d'eau :**

Le Maire informe que chaque permis de construire déposé en Mairie sera soumis pour avis à la SAUR.



### **Communiqué de la CAF :**

Consultez le site pour connaître vos droits (bon loisir jeune, aide aux logements, prêt à l'amélioration de l'habitat, RSA, prime de Noël...)

<https://www.caf.fr>



### **Sécurité et civisme:**

Il est demandé aux riverains de bien vouloir élaguer les arbres, les haies ... donnant sur la voie publique.



Tous les travaux en limite de propriété et sur l'emprise du domaine public nécessitent un avis de la Mairie.



Suite à des remarques faites en Mairie :

✚ Rappel aux exploitants : nous vous demandons de laisser les routes propres (boues...) De plus en cas d'accident, votre responsabilité serait directement engagée.



✚ Déjections animales sur les lieux de passage (trottoir, place de l'église, stade et autres voies de circulation): nous demandons aux propriétaires de respecter ces lieux et de bien vouloir éloigner les animaux vers des jachères ou autre endroit plus propice, ceci pour le confort de tous et plus **particulièrement des enfants**.





## SICTRM :

Pour toutes informations concernant le Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Résidus Ménagers, n'hésitez pas à consulter leur site internet (vous y trouverez les comptes rendus de réunion, les jours de ramassage, l'imprimé pour la demande de badge ...)



**Site internet :** <http://mairiedemondreville.fr>

Voici un exemple des informations que vous pouvez trouver sur notre site :

## Bienvenue à Mondreville

- Accueil
- Histoire
- Vie municipale
- Actualités
- Bulletin Municipal
- Démarche Administrative
- Gâtinais-Val de Loing
- Infos pratiques**
- Vie du village
- Vie associative
- Salle polyvalente
- Dates à retenir
- Contact

### Château-Landon, Seine-et-Marne

Mise à jour : jeudi 9 décembre 2010 18:00

# -1°C

Clair

**Maxima : -3°C**

**Minima : -6°C**

**Vent : 9 km/h**

**Humidité : 93%**

vendredi  
-1° / -1°

samedi  
2° / 0°

dimanche  
3° / 1°

lundi  
2° / -7°

[Météo MSN](#)      Données fournies par Foreca

**HORAIRES DE LA DECHETTERIE DE CHAINTREAUX :**

Ouverture le mardi, jeudi et samedi : 9 h à 12 h  
14 h à 18 h

Le dimanche : 9 h à 13 h

**SITE INTERNET :**

- [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Vous trouverez toutes les informations sur vos droits et démarches administratives

- [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr)

Vous pouvez trouver votre plan cadastral

- [www.imagine-r.com](http://www.imagine-r.com)

Carte de transport pour étudiants

- [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

Pour connaître l'état de vos remboursements, obtenir une attestation, effectuer un changement de situation

- [www.veolia-transport-idf.fr](http://www.veolia-transport-idf.fr)

Ce site vous renseigne sur les horaires des bus, information en cas de grève, intempéries  
Tél. 01 64 45 55 58 pour Nemours

- <http://archives.seine-et-marne.fr/archives-en-ligne>

Registre d'état civil numérisés

- <http://www.cars-bleus.fr/cars-bleus.html>

Informations sur les transports scolaires

**ATTENTION DEMAIN MATIN VENDREDI 10 DECEMBRE 2010**  
**PAS DE TRANSPORT SCOLAIRE EN SEINE ET MARNE JUSQU'A 12 H 00 (suite arrêté préfectoral)**

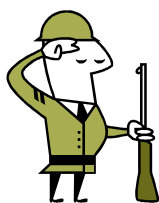


### Projet éolien :

La requête en annulation est toujours en cours, aucune date n'est prévue pour l'audience du Tribunal Administratif.

M. Gaboriau Guilhem, chef de projet, remplace M. Mazens Didier qui reste toutefois le superviseur du dossier.

Site internet du projet : [www.energie-du-gatinais.fr](http://www.energie-du-gatinais.fr)



### Recensement militaire :

Les jeunes garçons et filles doivent se présenter à la Mairie dans les 3 mois qui suivent leur 16<sup>ème</sup> anniversaire, munis d'une pièce d'identité et du livret de famille, afin de se faire recenser. Une attestation de recensement leur sera remise. Elle est obligatoirement demandée pour différentes inscriptions (examens, concours, permis de conduire.....)



### Liste électorale :

Pour les nouveaux habitants, inscription en Mairie avant le 31 décembre 2010 (munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois)



### Columbarium :

Trois cases ont été installées dans le cimetière.

Actuellement, leur gestion est assurée par l'entreprise de Pompes Funèbres Brillant à Château-Landon.

## *Et la vie du village...*

### Etat Civil :



Eileen Solenn MOREL née le 7 septembre 2010



Césarine MARGELIN et Sylvio VESPA le 14 août 2010  
Sophie BUZON et Pascale MENIN le 21 août 2010



Michel BOULLONNOIS le 22 septembre 2010